

# ARRETE DE MONSIEUR LE MAIRE

Le Maire de Vendeville,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Pénal,

Vu l'arrêté du 24 Novembre 1967 sur la signalisation routière modifié par des arrêtés subséquents,

Vu la demande de travaux présentée par la Société IDVERDE - Agence de Mouchin - TSA 70011 - chez SOGELINK - 69134 DARDILLY CEDEX pour des travaux de réfection du chemin agricole Chemin Flamand et Chemin des Périseaux à VENDEVILLE pour le compte de la Métropole Européenne de Lille.

CONSIDERANT Que les travaux d'une durée d'environ 15 jours débuteront le Lundi 9 Octobre 2023 et devront être terminés le Lundi 23 Octobre 2023 au plus tard,

Il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation Chemin Flamand et Chemin des Périseaux par la mise en place de panneaux de signalisation,

SUR proposition de Monsieur le Maire,

## ARRETE

N° 107-2023-09-22

**ARTICLE 1er** : En raison des travaux qui débuteront le Lundi 9 Octobre 2023 pour une durée de 15 jours, il y a lieu, en conséquence de procéder à une restriction de circulation Chemin Flamand et Chemin des Périseaux par la mise en place de panneaux de signalisation.

**ARTICLE 2** : La vitesse au droit du chantier sera limitée à 30 km/h.

**ARTICLE 3** : La Société IDVERDE aura à charge de prévenir quelques jours avant la date d'exécution des travaux les riverains, du stationnement qui pourrait gêner l'opération.

**ARTICLE 4** : Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés par l'Entreprise pour permettre l'application des présentes dispositions.

**ARTICLE 5** : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire de Vendeville est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à la Société IDVERDE et transmis pour ampliation à :

- Monsieur le Commissaire de Police de Wattignies,
- Monsieur le Président de la Métropole Européenne de Lille,

Fait à Vendeville, le 22 Septembre 2023

Le Maire,

